

DELIBERATION n° 2025

Commune d'ARVIEUX

SEANCE DU 19 MAI 2025

Nombre L'an deux mil vingt-cinq
de conseillers Le dix-neuf mai
en exercice : 9 Le Conseil Municipal de la Commune d'ARVIEUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Présents : 9 sous la présidence de Mr Christian BLANC, Maire.
Absents : 0
Pouvoir :
Votants : 9

Date de la convocation : 13 mai 2025

Présents : Christian BLANC, Vanessa COLLATTI, Marc BLANC, Jean-Denis PRAT, Jean-Marc ALBERT, Jean-Marie REYNIER, Damien PHILIP, Annie COLOMBIER, Pascale BURGAT.

Absent : Néant

Secrétaire : Marc BLANC

Objet : Modification de la durée de la convention de participation pour le risque prévoyance

Vu le Code général de la Fonction Publique,
Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,
Vu l'article 452-42 du code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
Vu le décret n°2022-581 du 22 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement
Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique
Vu la délibération du Conseil Municipal / Comité syndical / Conseil d'administration décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes,
Vu la délibération du Conseil d'administration 29-2019 du CDG 05 en date du 19 septembre 2019 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,
Vu la convention de participation prévoyance signée entre le CDG 05 et VYV en date du 19 septembre 2019 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal date du 16 décembre 2019 portant adhésion à la convention du CDG05 pour le risque prévoyance

Considérant que les taux de cotisation 2025 seront les mêmes en 2026 et de l'intérêt pour la commune d'Arvieux de prolonger l'adhésion à la convention de participation pour ses agents,

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- **Approuve** la prolongation d'adhésion de la convention d'adhésion prévoyance avec le CDG 05 jusqu'au 31/12/2026.
- **Autorise** le Maire à signer l'avenant de convention et tout acte en découlant.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Christian BLANC.

